



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 15 mars 2022

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE N° 18 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 15 MARS 2022 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Stocker Gilbert, Vice-Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Bersier Anne, conseillère communale
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal

Personnes excusées : M. Alexandre Margueron, groupe « Continuité & Avenir »
Mme Roxane Joye, Groupe « Continuité & Avenir » arrive avec un peu de retard

La séance est présidée par Mme Monique Gründler, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Elle souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire. Elle excuse l'absence de M. Alexandre Margueron, groupe « Continuité & Avenir ».

La Présidente informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 8 du 25 février 2022, page 293. Un tout-ménage a été envoyé à la population suite à l'allègement des mesures COVID.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et la Présidente déclare la séance ouverte à 20h00.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

La Présidente passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 décembre 2021.
2. Présentation de la Planification financière 2022-2026 et rapport de la commission financière.
3. Construction des installations sportives et de loisirs, à Cousset : décision et crédit y relatif.
 - 3.1. Préavis de la commission spéciale pour le projet sportif
 - 3.2. Préavis de la commission financière
 - 3.3. Discussion générale
 - 3.4. Décision et crédit y relatif
4. Approbation du règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES).
5. Approbation de la modification de l'article 27 "Emprunts" des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour de cette séance extraordinaire. Ce n'est pas le cas et La Présidente passe à la liste des présences par appel nominal pour la dernière fois.

29 personnes présentes, majorité 15.

La Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 7 décembre 2021.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, la Présidente passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 7 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie Marie-Noëlle pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Présentation de la Planification financière 2022-2026 et rapport de la commission financière.

La Présidente passe la parole à M. Gilbert Stocker, responsable des finances.

M. Stocker a extrait des informations du dossier de convocation qu'il estime importantes. Au point de vue législatif, les collectivités publiques ont l'obligation de réaliser un plan financier par rapport à la loi sur les communes. Le plan financier doit permettre de déterminer un horizon financier à moyen terme, soit au-delà de l'exercice budgétaire comme on le fait chaque année.

Ce plan financier doit servir d'instrument d'alerte et de conduite. L'utilité du plan financier est optimisée lorsqu'il est régulièrement mis à jour, en tenant compte des besoins, des nouvelles données ou d'informations financières évolutives ; il doit être actualisé au moins une fois par année et le Conseil communal va s'atteler à cette tâche.

M. Stocker va expliquer les raisons pour lesquelles il y a des fois des écarts entre le plan financier et les budgets annuels.

Pour le calcul du budget 2022, impôt sur le revenu et impôt sur la fortune, le Conseil communal a pris tel quel les données fournies par le Service cantonal des contributions. L'élément de base était les statistiques 2019 avec des adaptations pour les années fiscales 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022. Il montre également les valeurs des 10 dernières années où l'on constate les années, les comptes, les budgets, les différences. Il explique les différences par rapport au budget, les chiffres donnés par le Service cantonal des contributions et les écarts dans les comptes.

Pour le plan financier 2022-2026, pour l'estimation des impôts, le Conseil communal n'a pas repris tel quel les montants indiqués par le Service cantonal des contributions, mais il a amélioré les augmentations d'impôts de Fr. 550'000.00 et ajouté une marge de 3,13% chaque année.

M. Stocker en a terminé avec ces explications et demande s'il y a des questions.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, la Présidente passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

M. Olivier Dousse lit le rapport de la commission financière au Conseil général sur le plan financier 2022-2026 qui est retranscrit ci-après :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. Mission de la Commission financière

Selon l'article 72 lettre a) LFCo, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'examiner le plan financier et ses mises à jour et de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

II. Procédure suivie

Le 3 février 2022, la COFI a reçu de M. Gilbert Stocker une convocation à une séance à l'administration pour le 7 février 2022 ainsi que les documents relatifs au plan financier provisoire à cinq ans (2022-2026) pour consultation, à savoir :

- Introduction ;
- Bases légales ;
- Données pertinentes de référence ;
- Objectifs stratégiques ;
- Charges et revenus planifiés ;
- Dépenses et recettes d'investissements planifiés ;
- Evaluation des besoins de financement ;
- Possibilité de financement ;
- Evolution de la fortune et de l'endettement ;
- Annexe I – Planification financière fonctionnement 22-26
- Annexe II – Planification des investissements 22-26

La COFI a examiné ce plan dans ses grandes lignes et celui-ci a été discuté avec le Conseil communal lors de cette séance. Il a également été demandé à ce dernier de transmettre les documents manquants à la COFI, à savoir le flux de trésorerie prévisionnel ainsi que le bilan prévisionnel. A l'avenir, ces documents devront être annexés d'office au plan financier.

Le document final de la planification financière 2022-2026 a été transmis à la COFI par courriel le 15.02.2022.

Le plan financier a été établi selon le modèle comptable MCH1 avec l'accord du SCom. La COFI partage la démarche suivie dans l'établissement de ce plan financier, selon l'art. 6 alinéa 1 OFCo :

- la prise en considération des charges et les produits par nature, ce qui permet l'élaboration d'hypothèses d'évolution ciblées ;
- le choix de partir d'un budget 2022, validé par rapport aux exercices passés et aux anticipations ;
- l'élaboration d'hypothèses d'évolution, en fonction des statistiques, des données bancaires, de l'expérience et de la volonté politique, lesdites principales hypothèses étant :
 - pas d'augmentation du coefficient d'impôt pour la période présentée selon les tableaux de l'administration ;
 - hypothèse d'un taux moyen d'emprunt fixé à 0,5 % pour cette période ; la COFI considère ce taux comme raisonnable ;
 - constance de la croissance démographique : l'évolution de la croissance de la population de la commune est nettement supérieure à celle du district et du canton ;
 - évolution du nombre de contribuables en résultant ;
 - légère augmentation de l'impôt sur le revenu et la fortune par contribuable ;
 - utilisation des montants spécifiquement calculables (revenus de contrats, intérêts des emprunts, amortissements de l'actif immobilisé) ;
 - utilisation d'une progression linéaire faible ou statu quo pour les éléments difficilement modélisables (impôts des personnes morales, contribution immobilière, impôt sur les plus-values, successions, mutations, etc.) ;
 - la prise en compte des flux de trésorerie pour déterminer les besoins et décider des ressources ;
 - la prise en compte des projets d'investissement à hauteur de CHF 24,4 millions selon les objets de l'annexe 2 présenté dans le plan financier ;

Cette planification est basée sur le budget 2022 qui peut être estimé prudent en matière de recettes, et ne justifierait pas une augmentation du coefficient d'impôt.

III. Préavis

La COFI salue le bon travail effectué et met bien en lumière qu'un plan financier à cinq ans ne peut pas représenter une situation certaine et intangible. Il doit être vu comme un outil de gestion appelé à éclairer les décisions de la commune en fonction d'hypothèses qui, par définition, peuvent être changeantes. En ce sens, il est appelé à être continuellement mis à jour et affiné.

La COFI préavise favorablement ce plan financier.

La Présidente remercie M. le Président pour la lecture du rapport et demande s'il y a des questions ou des remarques sur le préavis de la commission financière. Etant donné qu'il n'y a pas de remarque ou de question, la Présidente passe au point 3.

3. Construction des installations sportives et de loisirs, à Cousset : décision et crédit y relatif.

3.1. préavis de la commission spéciale pour le projet sportif

Selon l'article 26 du règlement du Conseil général, nous devons d'abord avoir le préavis de la commission spéciale pour le Conseil général concernant le projet de constructions des

installations sportives et de loisirs et la Présidente donne la parole à M. Raphaël Pidoud, Président de la commission spéciale.

M. Raphaël Pidoud donne lecture du préavis de la commission spéciale au Conseil général pour la construction des installations sportives et de loisirs qui est retranscrit ci-après :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

1. OBJECTIF DE LA COMMISSION SPECIALE

Commissions spéciales

Article 26 Attributions (art. 15bis, 36 et 51bis LCo)

1A. Les commissions spéciales examinent entre autres les propositions du Conseil communal et font une proposition au Conseil général tendant, soit à l'acceptation avec ou sans contre-proposition ou amendement, soit au rejet, soit au renvoi du projet de décision soumis au Conseil général.

1B. Les commissions spéciales adressent au Conseil communal et aux membres du Conseil général leur rapport ou leur préavis lorsqu'une décision du Conseil communal est soumise au Conseil général.

1C. Elle relaie les questions, proposition de la population et Conseil général au Conseil communal.

2. VOTATION

Point 3 de l'ordre du jour de la séance de Conseil Général de ce jour : Construction des installations sportives et loisirs à Cousset.

3. PROCEDURE SUIVIE

La commission spéciale a examiné les documents, plans, descriptif, informations et réponses à nos diverses questions reçues et elle constate qu'ils sont complets et détaillés.

4. CONCLUSION

Sur la base des informations, des documents et réponses reçus, la commission spéciale préavise favorablement et à l'unanimité, tout en tenant compte que l'étage du bâtiment de la buvette/vestiaires doit être une salle multiusage (ouvert à tout le monde : séances de groupe, sociétés, réunions, activités diverses, séniors), et demande au Conseil général d'approuver cette votation du crédit de construction de CHF 5'250'000.--.

La Présidente remercie M. Pidoud et demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point 3.2.

3.2. préavis de la commission financière

Mme la Présidente passe la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière.

M. Olivier Dousse donne lecture du rapport de la commission financière au Conseil général sur la demande d'un crédit de construction pour un projet d'installations sportives et de loisirs à Cousset qui est retranscrit ci-après :

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. MISSION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Selon l'article 67, al. 1, lettre h LFCo, les dépenses non prévues au budget doivent faire l'objet d'une décision spéciale du Conseil général et selon l'article 72, al 1, lettre c LFCo, il appartient à la Commission financière (COFI) d'examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une telle décision.

II. CREDIT DE CONSTRUCTION POUR UN PROJET D'INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS A COUSSET, AINSI QUE LE RECOURS A L'EMPRUNT SI NECESSAIRE

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit de construction de CHF 5'250'000.- pour un projet d'installations sportives et de loisirs à Cousset.

III. PROCEDURE SUIVIE

- a. Dans le dossier de convocation à la séance extraordinaire de ce jour, le Conseil communal a transmis aux membres du Conseil général le descriptif détaillé du budget de construction par CFC 3 chiffres ainsi que diverses informations concernant l'évolution actuelle des coûts de construction, les risques budgétaires, les dangers de crues et de ruissellement et les plans du projet.
- b. La COFI a étudié ces documents et elle constate qu'ils sont clairs, détaillés et complets.

IV. CONCLUSION

Sur la base des informations et des documents reçus et au vu des investissements futurs et importants prévus dans le plan financier 2022-2026, une réflexion sur la priorité des prochains investissements devra avoir lieu afin d'assurer le maintien du taux d'imposition actuel. Dès lors, la COFI préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver cette demande de crédit de construction de CHF 5'250'000.-, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

La Présidente remercie M. le Président et demande s'il y a des questions.

Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen », dans son rapport, la COFI a indiqué que des réflexions devraient être menées sur la priorité des prochains investissements ceci afin d'éviter une augmentation de l'imposition à l'avenir 2026, alors elle a d'abord une première question au Conseil communal, est-ce que c'est le Conseil communal qui a demandé qu'il n'y ait pas d'augmentation d'imposition à l'avenir 2026 et si oui sur quelle base.

M. Stocker, responsable des finances, répond que le Conseil communal, à l'unanimité, a décidé au début de la législature que l'ensemble des projets se déroulerait sans augmentation si possible de l'impôt. Pourquoi, est-ce qu'on devrait aller au-delà de ce qu'on propose avec les montants ou bien quelle est l'arrière-pensée, parce que là, il est un petit peu surpris, car si on pose la question, si on avait essayé de présenter des projets avec une augmentation d'impôts de 10 cts, vous auriez dit, mais vous n'êtes pas arrivés à limiter les investissements.

Mme Véronique Barras, groupe « élan citoyen », se dit que peut-être des citoyens ou des membres du Conseil général préféreraient avoir un très beau projet avec une légère augmentation d'impôts que pas du tout d'augmentation, y'a une pesée d'intérêts à faire. En tant que conseillère générale, elle aimerait qu'on présente plusieurs solutions.

M. Stocker se retourne vers le chef de projet, vers l'ensemble du Conseil communal.

Pour la suite, la Présidente passe au point 3.3.

3.3. discussion générale

M. Stéphane Currat prend note de la remarque pour les futures présentations des investissements.

M. Currat dit que le plus gros investissement de la commune de Montagny depuis sa fusion en 2000 mérite bien un petit discours et une cravate.

Qui bénéficiera du projet à voter ce soir :

- le FC Montagny, club composé de 13 équipes, dont 4 féminines, réunissant chaque semaine des centaines de personnes au bord des terrains et jouant un grand rôle social dans notre commune de nos jeunes et de formation de nos jeunes.
- le club de skaterhockey Hurricanes Montagny, SDF depuis plus de 20 ans et dont l'équipe est en pleine santé puisqu'elle a disputé les playoffs de sa division.
- pour les écoliers et écolières du site de Cousset qui, après l'avoir demandé via une pétition et qui ont vu plusieurs fois des projets abandonnés, vont enfin avoir une place de jeu adéquate.
- pour nos écoliers et écolières encore, à qui on évitera probablement de se retrouver dans les containers jusqu'à l'agrandissement de l'école. Il rappelle que l'installation d'une salle dans les containers coûte Fr. 80'000.-- la première année.
- pour les jeunes de notre commune qui pourront se rassembler et se défouler sur la place multisport
- pour les sociétés de nos villages qui pourront réaliser leurs activités non plus dans des abris PC mais dans des salles lumineuses et bien équipées.
- pour toute la population qui pourra disposer d'une buvette pour ses fêtes de famille ou entre amis.
- pour la population encore qui trouvera sur le site une place de rassemblement favorisant les échanges.

Cette première étape du projet global qui intègre un maximum d'utilisateurs n'est pas une construction au rabais, mais bien une construction dont nous pourrons être fiers et qui, avec un peu d'humour, nous fera payer nos impôts communaux avec plaisir. Vous tous avez participé au modelage de ce projet, par l'élaboration de son programme, par vos propositions, par vos remarques ou par vos mises en garde. Le résultat de ce projet sportifs et loisirs bien équilibré et qui doit générer l'unité dont la commune a besoin.

Ce soir, vous avez la possibilité de répondre aux attentes de tous en faisant franchir une étape supplémentaire en ce projet.

Mme la Présidente remercie M. Currat et demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages », a une petite remarque quand les commissions disent que le dossier est parfait et complet. Il n'est pas tout à fait d'accord car on n'a pas parlé des places de parc. Pour lui c'est primordial d'en avoir dans le projet du sport car c'est là qu'on a le plus de voitures. Ce n'est pas avec les écoles, les enfants qui viendront à l'école qui pourront employer ces places de parc. Encore pour répondre au niveau des impôts, il est contre l'augmentation d'impôts, si l'on veut être une commune attractive, et avoir du monde ou des entreprises, il faut essayer de gérer ça sans augmentation d'impôt.

M. Currat répond que dès le mois de juin, quand on a élaboré le programme, les places de parc ont toujours été exclues des investissements pour cette première partie. On n'a pas d'urgence à réaliser ces places de parc sur le site de Montagny, même quand on n'a des matchs de foot, on a toujours assez de places le long de l'Arbogne. Le problème des places de parc sera géré une fois

que la partie de l'agrandissement de l'école sera connue et qu'on saura vraiment comment le site complet sera configuré et à ce moment-là on pourra placer, si nécessaire, des nouvelles places de parc. Il y a déjà eu des réflexions, parce que dans le plan de situation de l'ensemble du projet, la modification des places de parc existantes ont déjà été prises en compte et faites et pour nous permettre de passer le dossier de mise à l'enquête et ainsi avoir suffisamment de places disponibles pour les Services de l'Etat, vu que les places le long de l'Arbogne ne comptent pas. Leur réalisation est reportée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Dans le cadre de ce projet, il va falloir créer une noue pour les eaux de ruissellement, et d'après les plans analysés, tous les projets qu'on a vus, cette noue de ruissellement va passer le long de la barrière, derrière la piste cendrée, qui va de toute façon être détruite à moyen terme, vu son état. Et là, il pense qu'il y a réflexion aussi à faire de profiter des travaux de façon à modifier cette noue de ruissellement qui est prévue en ligne droite, de contourner le terrain que la commune a acheté à M. Stern, il y a environ deux ans, de façon à permettre d'agrandir le petit terrain d'entraînement qui est à côté du local des pompiers. Il pense que cela demande une réflexion du moment qu'il y aura des machines sur place, de la terre à déplacer, il y a juste un bout de piste cendrée, un bout de barrière à couper, et à mettre de la terre et aplanir.

M. Currat répond que lundi passé, le Conseil communal a déjà pris la décision, dans ce que M. Fragnière vient d'expliquer, c'est-à-dire qu'effectivement, vu que dans ce nouveau projet-là on doit réaliser cette noue pour les eaux de ruissellement qui fait tout le terrain et qui arrive jusqu'au local des pompiers, vu qu'on va devoir remuer cette terre, c'est-à-dire qu'on va évacuer de la terre, cela faisait sens d'aménager ce terrain et donc d'agrandir le terrain d'entraînement, c'est déjà décidé de le faire, sans coût supplémentaire.

Etant donné qu'il n'y a plus question ni de remarque, la Présidente remercie M. Stéphane Currat pour sa disponibilité, d'avoir répondu aux questions des commissions, de la préparation du dossier et pour son excellent travail.

Mme la Présidente passe au point 3.4.

3.4. décision et crédit y relatif

Mme la Présidente passe au vote. Acceptez-vous le crédit de construction de Fr. 5'250'000.-- pour le projet d'installations sportives et de loisirs à Cousset, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le crédit de construction de Fr. 5'250'000.-- pour le projet d'installations sportives et de loisirs à Cousset ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente passe au point 4.

4. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES).

La Présidente passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal, responsable du dossier.

M. Baillet dit qu'il s'agit d'une modification d'un règlement concernant l'Accueil extrascolaire pour 3 raisons :

- 1) la mise à jour de ce règlement qui était devenu un peu obsolète puisqu'il avait été créé lors de la reprise de l'Accueil, donc des références obsolètes et des liens qui ne fonctionnaient plus, etc.
- 2) s'aligner sur le règlement type cantonal afin de simplifier les discussions qu'on pourrait avoir avec les différents services cantonaux
- 3) d'adapter un peu le contenu, notamment en introduisant deux changements :
 - le rabais fratrie permettant aux familles plaçant plusieurs enfants dans l'Accueil d'avoir un rabais avec le 2^{ème}, le 3^{ème} enfant de la même famille, sachant que c'est une demande qui avait été maintes fois reçue par les personnes concernées et
 - un changement concernant la politique en cas de maladie, car actuellement lorsqu'un enfant est malade, les trois premiers jours sont de toute façon facturés, et la même chose que si un enfant ne vient pas à l'Accueil sans excuse. Cela a été changé dans le sens que la responsable de l'accueil est en mesure d'accorder une réduction, mais cela ne veut pas dire qu'il y a une réduction automatique.

Voilà les modifications qui ont été faites.

Sachant que dans le règlement de l'AES les tarifs sont indiqués, il était nécessaire de faire valider ce règlement par le surveillant des prix fédéral, ce qui a été fait. La recommandation du surveillant des prix est de baisser les plafonds, les tarifs que nous avons dans le règlement actuellement. Sur quoi est basée cette recommandation. Le surveillant des prix a fait une moyenne de tous les plafonds appliqués dans la Suisse et a indiqué un certain montant minimum et maximum.

Le Conseil communal a décidé de ne pas suivre cette recommandation pour plusieurs raisons :

- 1) les plafonds choisis sont compatibles à ce qu'on voit sur le canton de Fribourg, le plafond maximum des tarifs est largement inférieur à ce qui se fait dans certaines villes et le plafond inférieur est tout à fait comparable à ce qui se fait.
- 2) selon une enquête faite récemment sur l'utilisation des Accueils extrascolaires, les tarifs n'ont pas été cités comme un frein à l'utilisation des structures, donc on part du principe que les tarifs sont en adéquation avec ce que les familles attendent sur notre commune.
- 3) les changements faits sur le contenu sont plutôt favorables aux familles avec le rabais fratrie et les réductions en cas de maladie. Il est important d'avoir un équilibre financier pour l'Accueil, donc avant d'avoir d'autres mesures pouvant empaqueter négativement les revenus de l'AES, il est important d'observer ce qui va se passer avec ces deux mesures.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous le règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES) comme il a été présenté.

Le règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire (AES) est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point 5.

5. Approbation de la modification de l'article 27 « Emprunts » des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye.

La Présidente passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal, responsable du dossier.

M. Baillet. Il s'agit de la modification d'un document, des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye. C'est une association de communes qui est responsable de l'administration des CO. La commune de Montagny en fait partie. Cette modification a déjà été approuvée par les délégués, mais qui doit encore être approuvée par les communes membres,

par le biais des assemblées communales ou des conseils généraux. Les deux changements à approuver donnent plus de marge de manœuvre à l'association de communes. Il ne s'agit pas d'un paiement supplémentaire. Ces deux mesures ont été introduites dans le cadre de la construction du CO de Cugy et de l'introduction du MCH2. Un changement permettant de contracter des emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements allant jusqu'à 50 millions au lieu de 30 millions et l'autre changement de contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions au lieu de Fr. 800'000.--.

La Présidente demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Daniel Francey, groupe « Les 7 Villages », veut juste savoir si ces 50 millions c'est pour les 3 sites, Domdidier, Estavayer et Cugy.

M. Baillet répond oui.

Etant donné qu'il n'y a plus de questions ni de remarques, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous la modification de l'article 27 « Emprunts » des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye.

La modification de l'article 27 « Emprunts » des statuts de l'Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye est acceptée à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal.

La Présidente passe la parole à M. Currat.

M. Currat veut parler du projet global, sport-école-administration, la partie sport est engagée. Pour la partie école, y'a pas encore de solution à proposer, y'a encore beaucoup de travail et ce n'est pas pour aujourd'hui ni en mai qu'on va pouvoir proposer une solution. Par contre, pour la partie administration, il proposerait de faire la même chose qu'au mois de juin pour la partie sportive. C'est-à-dire qu'il peut présenter la solution retenue par le Conseil communal pour régler la partie administration et aussi accueil extrascolaire, avec une variante, et ensuite les membres du Conseil général ont tout loisir d'apporter leurs réflexions, d'apporter de nouvelles idées, qu'est-ce qui pourrait être amélioré. Le Conseil communal est en train de fixer le cadre général et essayer d'avoir ces retours. Ce serait intéressant de demander un crédit de construction au mois de mai, encore à décider par le Conseil communal, mais pour ce faire, il faudrait que les retours aient lieu dans le délai de trois semaines depuis aujourd'hui.

Le premier document envoyé parle des besoins de l'administration pour 2035 et vous verrez l'avis de l'administration au tout début du projet et il y a aussi deux variantes a et b, la variante a du Conseil communal et la variante b c'est la situation telle que votée en 2020 avec le crédit d'étude pour le concours d'architecture qui faisait passer l'administration dans le bâtiment de Cousset-Centre. Les arguments du Conseil communal pour utiliser l'appartement de conciergerie pour agrandir l'administration se trouvent dans le document et pourquoi garder le bâtiment de Cousset-Centre pour l'AES.

Pourquoi on vient d'abord avec la partie administration avant la partie école, il y a plusieurs raisons. Ceci permet de résoudre certains problèmes de salles d'appui et avec ce projet-là avec l'étage supérieur, on pourrait avoir des salles d'appui qui pourraient faire office de salle de réunions en soirée. Si on part avec le projet du Conseil communal, l'administration, devra le temps des travaux, déménager temporairement ou provisoirement dans la buvette actuelle du FC.

La concierge qui va partir en 2023, est tout à fait au courant de nos projets pour libérer l'appartement. Il y a aussi le fait de pouvoir bénéficier plus tôt de plus d'espace pour l'administration et le Conseil communal. C'est vraiment ouvert, si vous arrivez à donner vos retours si on peut avancer, on peut faire quelque chose très vite.

M. Currat peut être appelé en tout temps, sans autre, individuellement aussi.

La Présidente dit que le délai de trois semaines permet aux chefs de groupe d'organiser les séances.

M. le Syndic. Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, il se réjouit de voir la présence de Mme Monique Gründler, qui a été en arrêt maladie, merci d'être là et d'être en forme. Le Conseil communal travaille d'arrache pieds et surtout est mis au pas de charge par notre responsable des projets. C'est vrai qu'on se voit tellement souvent, que c'est difficile de communiquer des informations mis à part sur les projets en route, les finances sont bien gérées, tous les dossiers sont suivis. Il remercie ses 6 collègues, sans oublier l'appui inconditionnel de l'administration communale, parce que l'administratif aujourd'hui est devenu très lourd. On espère à chaque présentation avoir un résultat à la hauteur des votes de ce soir. Par le biais du Conseil général, nos citoyens peuvent être satisfaits du travail qui a été fait jusqu'à maintenant. Merci beaucoup à tous.

Mme Bersier communique sur le Centre de Santé de Montagny SA. C'est peut-être le point noir de cette soirée. En l'occurrence, au cabinet médical Montagny SA, il y a une médecin qui travaille à hauteur de 50% qui a l'intention d'augmenter son temps de travail à 80% à terme. Depuis quelques jours, il semblerait que la situation est un peu délicate sur place, c'est plus du savoir-être que du savoir-faire. Elle espère que cela va bien tourner. Ce qui est sûr c'est que la société est toujours active pour la recherche de médecins supplémentaires pour que cela devienne assez rapidement un cabinet médical de groupes.

La Présidente passe au point 7.

7. Divers.

La Présidente informe que la prochaine séance du Conseil général des comptes et des élections du nouveau président et vice-président se déroulera le mardi 24 mai 2022 à 20h00.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », aimerait juste demander de mettre au procès-verbal de mettre en place une restriction d'accès à la Tour de Montagny, sous la forme d'une barrière ou d'un plot, parce qu'il y a énormément de voitures qui montent sur le terrain. C'est quelque chose qui a eu existé et qui a disparu.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, en prend note.

M. Joye Jérémy, groupe « Continuité & Avenir », a juste remarqué qu'il y a avait des stores cassés à l'ancienne poste à Mannens et demande s'il est possible de les changer.

M. le Syndic répond que les mesures ont été prises, les nouveaux stores seront posés prochainement.

Mme la Présidente informe qu'il y a un monstre trou sur la route des Arbognes sur Montagny-la-Ville, juste au contour, s'il est possible d'intervenir pour éviter que les pneus se cassent.

M. Sébastien Rossier en prend note.

En conclusion de cette séance, la Présidente aimerait remercier toute l'équipe de l'administration pour le travail, merci à Marie-Noëlle pour le secrétariat, merci aux membres du bureau, aux membres du Conseil général, au public. Elle souhaite une très bonne soirée, un très beau début de printemps et donne rendez-vous le 24 mai. Avant de partir, nous avons le plaisir d'offrir un apéritif.

Mme la Présidente clôt cette séance, il est 20h58.

La Présidente :

La secrétaire :

Monique Gründler

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	Présent
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	Présent
Bugnon	Marielle	Route de Belmont 22	1776	Montagny-la-Ville	1 - élan citoyen	Présent
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	Présent
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent
Joye	Rachel	Route du Jordil 31	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	Présent
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	Présent
Marguet	Julien	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	Présent
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Présent
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	Excusé
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	Présent
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	Présent
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Francey	Sébastien	Route du Centre 4	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent
Schmutz	Julien	Impasse du Châtelet 1	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	Présent